

Article 21 du Règlement

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LA HAUSSE DES FRAIS DE DEMANDE DE CITOYENNETÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, les Néo-Canadiens et les candidats à la citoyenneté ont été scandalisés et révoltés d'apprendre que le gouvernement actuel avait plus que doublé les frais de demande de citoyenneté pour les adultes et plus que triplé les frais pour les mineurs. Une famille moyenne de cinq personnes devra maintenant payer \$155 au lieu de \$54 comme auparavant. Cette hausse injustifiée constitue nettement une mesure régressive et cruelle qui ne pourra que décourager au lieu de favoriser l'entrée de nouveaux-venus dans le courant général de la société canadienne.

Dans ses efforts trop zélés pour accroître les recettes publiques, le gouvernement conservateur a abandonné le principe de la compassion, sapé l'esprit de multiculturalisme et frappé ceux-là même qui sont le moins en mesure d'absorber ces hausses. Cette mesure, monsieur le Président, donne une triste image d'un nouveau régime conservateur.

Je presse le secrétaire d'État et le ministre d'État au Multiculturalisme de renverser immédiatement cette décision très regrettable et de ramener les frais de demande de citoyenneté à un niveau acceptable et juste.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DIFFICULTÉ DE COMBLER LES EMPLOIS DISPONIBLES DANS LES PETITES ENTREPRISES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, après avoir effectué une enquête complète, a découvert qu'il existait au moins 170,000 emplois disponibles dans les petites entreprises, emplois qu'on pourrait combler si le régime d'assurance-chômage actuel n'encourageait pas les gens à vivre de prestations au lieu de travailler.

Il serait effectivement insensé d'aller travailler pour un salaire qui, impôt et frais de transport prélevés, est inférieur aux prestations d'assurance-chômage.

Le gouvernement mérite donc des éloges pour avoir parlé du régime d'assurance-chômage dans son exposé économique. Je lui demande donc, et tous les députés devraient en faire autant, de passer immédiatement à l'action en modifiant le régime d'assurance-chômage pour encourager les gens à se spécialiser, à se perfectionner, voire à se trouver un emploi même s'il paie moins que les prestations de chômage.

* * *

L'ÉNERGIE

LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard payent l'électricité plus cher que partout ailleurs au Canada, soit environ trois fois la moyenne nationale. Ces tarifs d'électricité font du tort à l'économie de notre province. Chaque personne et chaque secteur se

trouve nettement défavorisé par rapport à la concurrence. Par exemple, le prix de revient moyen national d'un litre de lait est de 67c. si l'on considère que les agriculteurs utilisent 3000 kilowatts-heures d'électricité pour le produire. Le prix de revient de ce même litre de lait à l'Île-du-Prince-Édouard est de \$1.41. C'est 74c. de plus que la moyenne nationale.

Maritime Electric a récemment déclaré qu'en raison de l'augmentation du prix du pétrole brut annoncée dans l'exposé du ministre des Finances, M. Wilson, les tarifs d'électricité augmenteraient de 4 p. 100.

La production agricole doit rester rentable si nous voulons assurer la sécurité économique de tous les habitants de l'île. Comment cette industrie pourrait-elle demeurer rentable si le gouvernement ne tient pas sa promesse de réduire le coût de l'électricité dans l'île du Prince Édouard? Au lieu de le réduire, il l'augmente. Le gouvernement a promis d'aider les agriculteurs et les habitants de l'île du Prince Édouard et il est temps qu'il tienne ses promesses.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INDE—L'INCARCÉRATION D'UN JOURNALISTE CANADIEN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle découle de la maladresse de son gouvernement dans l'affaire Jonathan Mann, le journaliste canadien qui a été emprisonné par les autorités indiennes. Cette affaire a suscité une vive inquiétude chez les journalistes canadiens et même à la Foreign Correspondents Association, à Washington.

La ministre des Relations extérieures a déclaré ceci à la Chambre hier:

Des instances au plus haut niveau ont été faites au sein du ministère des Affaires étrangères de l'Inde . . .

Pourtant, d'après le *Globe and Mail*, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait dit que nous ne pouvons pas commencer à nous immiscer dans l'application de la loi des autres pays. Comment explique-t-il cette contradiction? Pourquoi sape-t-il l'autorité de sa ministre des Relations extérieures? Quels sont les faits au juste? Pourquoi le ministre s'efforce-t-il moins de protéger les intérêts d'un journaliste canadien que ne l'a fait le gouvernement français pour le journaliste français Abouchar, qui a été libéré de l'Afghanistan grâce à son intervention?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'avoir posé une question aussi précise. Je profite de l'occasion pour signaler que j'ai dit, à tort, dans la bousculade, hors de la Chambre, que M. Mann avait enfreint la loi indienne. Il est en réalité accusé d'avoir enfreint la loi indienne. Je prie la Chambre de m'en excuser.